

(A retourner à Marie-Isabelle CAILLON : par mail à secretariat@maires44.fr ou par courrier à AMF 44 - 3, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT)

INTITULÉ DE LA FORMATION RETENUE :

.....
Date de la formation :
Collectivité :
Nom du contact :
Adresse mail : Tél :

Nom / Prénom du participant :

Fonction :

Téléphone : **Mail* :**

**utilisée pour l'envoi des confirmations d'inscriptions et des convocations.*

- TARIFS :**
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Communes de - 1 000 hab. | 1 journée : 85 € - 1/2 journée 45 € |
| <input type="checkbox"/> Communes de 1001 à 2500 hab
EPCI de 10 001 à 20 000 hab | 1 journée : 125 € - 1/2 journée : 65 € |
| <input type="checkbox"/> Communes de 2501 à 5 000 hab
EPCI de 20 001 à 50 000 hab | 1 journée : 165 € - 1/2 journée : 85 € |
| <input type="checkbox"/> Communes de + de 5 001 hab
EPCI de + 50 001 hab | 1 journée : 195 € - 1/2 journée : 100 € |
| <input type="checkbox"/> Gratuité** | |

** Pour les formations : "la compétence d'officier de police judiciaire du maire et des adjoints" et "la gestion pacifique des incivilités aux élus".

Prise en charge de la formation :

- par la collectivité par le participant par le Droit Individuel à la formation des élus (DIFE)

Prise en charge du déjeuner (20€) :

- par la collectivité par le participant
- pas de déjeuner

(s'inscrire directement sur moncompteformation.gouv.fr via l'onglet "mon compte élu" **TARIF UNIQUE - 200 €**)

ATTENTION : pour mobiliser le DIFE, il faut prévoir une inscription au minimum 11 jours ouvrés avant le jour de la formation. Cette inscription est aussi soumise à une identification renforcée via "France Connect +"

A, le

Signature et cachet de la collectivité